



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GPL

Question écrite n° 59003

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL). Il souhaite obtenir des précisions sur la part des véhicules fonctionnant au GPL en France par rapport aux autres pays de l'Union européenne.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au positionnement de la France en matière d'utilisation du GPL-carburant par rapport aux autres pays de l'Union européenne. Avec un taux de pénétration du GPL de 0,65 % du parc au 31 décembre 2002, la France se positionnait ainsi avec l'Italie (4 %), la Belgique (2 %) et le Royaume-Uni (0,3 %) parmi les pays au taux de pénétration le plus important. Au contraire, la Suède (0 %), la Finlande (0 %), l'Allemagne (0,03 %), l'Autriche (0,04 %) et l'Irlande (0,07 %) présentaient des taux de pénétration très faibles. Distribué par 1 830 stations-service, le GPL est aujourd'hui utilisé sur le territoire métropolitain par plus de 180 000 véhicules légers et 1 450 bus en circulation, essentiellement grâce aux incitations fiscales mises en place sous la forme de détaxation partielle du carburant et de crédit d'impôt à l'achat d'un véhicule fonctionnant au GPL.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59003

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2081

Réponse publiée le : 3 janvier 2006, page 63